

Aide exceptionnelle : paiement des salaires

PROVINCE SUD

Présentation du dispositif

Cette aide mise en place suite aux exactions en Nouvelle-Calédonie permet aux entreprises touchées de payer les salaires du mois de mai 2024.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises ayant cessé leurs activités suite à la crise en Nouvelle-Calédonie.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les paiements des salaires du mois de mai 2024.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide financière varie en fonction des salaires à payer de chaque entreprise touchée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur le formulaire en ligne de la Province Sud.

Organisme

PROVINCE SUD

Nouvelle-Calédonie - Province Sud

- 9 route des Artifices Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMÉA
Téléphone : (687) 20 30 40

Déposer son dossier

- <https://www.province-sud.nc/form/aide-entreprise-victime>

Source et références légales

Sources officielles

Communiqué de presse du 22 mai 2024.